



Paris, le 15 mai 2024

L'éolien en mer flottant franchit une nouvelle étape

Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'industrie et de l'énergie, a inauguré ce jour le parc éolien en mer de Fécamp, et a annoncé à cette occasion le nom du lauréat du premier appel d'offres commercial pour un parc éolien flottant de 250 MW qui sera construit au sud de la Bretagne. Le SER félicite le lauréat BayWa r.e – Elicio ainsi que l'ensemble des candidats à cet appel d'offres, qui démontrent la diversité des acteurs engagés dans la filière. Après les annonces du gouvernement à Saint-Nazaire le 2 mai dernier, le soutien politique affiché par le pouvoir exécutif vient conforter les ambitions de la France en matière de développement de l'éolien en mer, qui devra reposer sur une complémentarité entre technologies posées et flottantes.

Après les premières fermes pilotes développées en Méditerranée, le gouvernement vient d'annoncer l'attribution du tout premier projet commercial dans l'éolien en mer flottant en France. D'une puissance de 250 MW, ce futur parc dont la mise en service est prévue pour 2031, sera situé à 29 km de Groix, 19 km de Belle-Île et 36 km de Lorient. Il s'agit d'une première dans le monde qui marque une nouvelle étape pour le développement de l'éolien flottant et confirme l'avance de la France dans ce domaine. En effet, la contribution de la filière de l'éolien flottant sera cruciale pour l'atteinte des objectifs du Pacte éolien en mer signé en 2022 visant 18 GW opérationnel en 2035.

Le prix auquel ce projet a été attribué – 86,45 EUR/MWh – est également très compétitif. Ce premier retour d'expérience permettra aussi d'alimenter les réflexions en cours sur la préparation des futurs appels d'offres, qui seront l'occasion d'introduire de nouveaux critères « hors prix » visant à encourager le recours à la production industrielle française et européenne. Dans la continuité du règlement européen « NZIA », la modernisation des critères d'appels d'offres doit avoir pour objectif de préserver et de favoriser l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur locale. Alors que le débat public sur la planification de l'espace maritime métropolitain s'est achevé fin avril, la filière sera attentive à la décision de l'Etat sur les zones prioritaires de développement de l'éolien en mer attendue en septembre prochain et l'évolution des critères des appels d'offres des prochains projets.

« Nous nous réjouissons tout d'abord de la réaffirmation par l'Etat de l'importance de l'éolien en mer dans la transition énergétique de notre pays. L'attribution du premier parc commercial éolien en mer flottant constitue ensuite un signal important, car il marque l'entrée de la filière dans une phase de déploiement plus massive. Cette attribution confirme aussi la capacité de la filière, dans un appel d'offres où le prix constituait le principal critère de sélection, d'atteindre des niveaux de compétitivité élevés. Il existe donc une marge de manœuvre pour, à l'avenir, introduire des critères hors-prix dans les appels d'offres tout en maintenant un fort niveau de compétitivité », indique Jules NYSSSEN, Président du SER.

Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

service_presse_ser@enr.fr

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  **Syndicat des énergies renouvelables**

